



Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

Numéro de la demande : 2014-2822
Demande : Nouvelle limite maximale de résidus d'une matière active de qualité technique déjà évaluée
Produit : Insecticide clothianidine de qualité technique
Numéro d'homologation : 27445
Matière active (m.a.) : Clothianidine
Numéro de document de l'ARLA : 2486270

Objet de la demande

La présente demande vise à établir des limites maximales de résidus (LMR) dans et sur les cultures importées de légumes-tubercules et légumes-cormes (SGC 1C), de légumes-feuilles (sauf les légumes du genre *Brassica*; GC 4), de légumes-feuilles du genre *Brassica* (GC 5), de grenades, de riz (grain), de figues et de thé (feuilles séchées) pour la matière active clothianidine de qualité technique.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques, environnementale ou de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

Les données sur les résidus issues des essais en champ menés dans et sur différentes cultures ont été évaluées dans le cadre de la présente demande dans le but d'appuyer l'importation depuis les États-Unis de légumes-feuilles (sauf les légumes du genre *Brassica*) (GC 4), de légumes-feuilles du genre *Brassica* (GC 5), de grenades, de figues, de riz et de thé (feuilles séchées) traités par du clothianidine. Par ailleurs, on a examiné des études sur la transformation des grains de riz et des feuilles de thé fraîches traités pour déterminer le potentiel de concentration de résidus de clothianidine dans les produits transformés.

Les données sur les résidus examinées précédemment au sujet des traitements de plantons, en sillon et foliaires effectués dans et sur des pommes de terre, ainsi que du traitement foliaire effectué dans et sur la laitue pommée et la laitue frisée, ont été réévaluées dans le cadre de la présente demande en vue d'appuyer l'importation depuis les États-Unis de légumes-tubercules et

de légumes-cormes (SGC 1) et de légumes-feuilles (sauf les légumes du genre *Brassica*) (GC 4). En outre, des études sur la transformation des pommes de terre traitées ont été réévaluées pour déterminer le potentiel de concentration de résidus de clothianidine dans les produits transformés.

Les LMR de clothianidine recommandées reposent sur les données des essais en champ présentées et sur les indications fournies par le calculateur de limites maximales de résidus de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le tableau 1 indique les LMR proposées pour les résidus de clothianidine dans et sur les cultures et les produits transformés. Les résidus dans les produits transformés qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont assujettis aux LMR proposées pour les produits alimentaires bruts (PAB).

Tableau 1 : Résumé des données d'essais sur le terrain et des données de transformation utilisées pour fixer les limites maximales de résidus (LMR)

Denrée	Méthode d'application Dose d'application totale (g m.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR en vigueur	LMR recommandée
			MPBET ¹	MPEET ²			
Tubercules de pommes de terre	Traitement des plantons; 11,8 à 12 g m.a./100 kg de semences	90	< 0,02	0,23	1,4 fois dans les pelures de pomme de terre humides; 2,6 fois dans les croustilles de pomme de terre; 6,4 fois dans les granules/flocons de pomme de terre	0,3 ppm (pommes de terre, racines de patate douce) 0,6 fois (croustilles de pomme de terre) 1,5 fois (granules/flocons de pomme de terre)	0,3 ppm (SGC 1C) ³
	Traitement des plantons; 18,75 g m.a./100 kg de semences	79 à 143	< 0,01	0,086			
	Dans le sillon; 221 à 223	98 à 132	< 0,02	0,023			
	Dans le sillon; 217 à 232	85 à 135	< 0,02	0,031			
	Foliaire; 221 à 229	13 à 15	< 0,02	< 0,02			
	Foliaire; 220 à 228	13 à 14	< 0,02	0,021			
Laitue pommée	Foliaire; 317 à 326	5 à 8	< 0,02	0,101	Aucune	0,2 ppm (laitue pommée) 0,5 ppm	3 ppm (GC 4) ⁴
Laitue frisée	Foliaire; 314 à 326	7	0,073	0,255			

Denrée	Méthode d'application Dose d'application totale (g m.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR en vigueur	LMR recommandée
			MPBET ¹	MPEET ²			
Laitue pommée avec feuilles extérieures	Foliaire; 221 à 228	7	0,012	0,527	Aucune	(laitue pommée)	1,9 ppm (GC 5)
	Chimigation par irrigation au goutte-à-goutte; 224	32	0,042	0,044			
Laitue frisée	Foliaire; 222 à 226	7	0,214	1,10			
	Épandage au sol le long des rangs; 227	21	0,043	0,046			
Épinards	Foliaire; 216 à 228	6 à 7	0,080	1,73			
	Épandage au sol en bande; 223	82	0,030	0,034			
Céleri (pétioles avec feuilles)	Foliaire; 222 à 231	7	0,027	0,924			
	Bassinage des plants repiqués; 224	77	< 0,01	< 0,01			
Tête de chou avec feuilles extérieures	Foliaire; 222 à 228	6 à 7	0,013	0,367			
	Bassinage des plants repiqués (application au sol); 224	77	0,015	0,015			
Tête et tige de chou-fleur	Foliaire; 223 à 228	7	0,014	0,061			
	En bande à la plantation (application au sol); 230	97	< 0,01	< 0,01			
Feuilles de moutarde	Foliaire; 218 à 226	7	0,141	1,31			

Denrée	Méthode d'application Dose d'application totale (g m.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR en vigueur	LMR recommandée
			MPBET ¹	MPEET ²			
	Dans le sillon à la plantation (application au sol); 223	54	< 0,01	< 0,01			
Grenades (fruit)	Foliaire; 224	7	0,042	0,075	Aucune	Aucune	0,2 ppm
Figues (fruit)	Foliaire; 224	7	0,017	0,029	Aucune	Aucune	0,05 ppm
Riz (grain)	Foliaire; 224 à 228	20 à 22	0,131	1,58	2,8 fois dans les balles de riz; 0,06 fois dans le riz poli; 0,19 fois dans le son de riz	Aucune	0,01 ppm ⁵
	Foliaire; 405 à 418	78 à 82	< 0,01	< 0,01			
	Traitement des semences; 329 à 348	119 à 127	< 0,01	< 0,01			
Thé (feuilles séchées)	Foliaire; 320 à 480	7	2,19	36,1	Aucune	Aucune	70 ppm

¹ MPBET : Moyenne la plus basse des essais sur le terrain ² MPEET : Moyenne la plus élevée des essais sur le terrain ³ La LMR de 0,3 ppm établie actuellement dans et sur les pommes de terre et les racines de patate douce sera élargie à la totalité du sous-groupe de cultures 1C. ⁴ La LMR recommandée de 3 ppm pour l'importation des denrées du groupe de cultures 4 (GC 4) remplacera les LMR de 0,2 ppm (laitue pommée) et de 0,5 ppm (laitue frisée). ⁵ Le profil d'emploi homologué aux États-Unis pour le riz est un traitement des semences.

Après examen de toutes les données disponibles, des LMR sont recommandées pour les cultures importées de légumes-tubercules et légumes-cornes (SGC 1C), de légumes-feuilles (sauf les légumes du genre *Brassica*) (GC 4), de légumes-feuilles du genre *Brassica* (GC 5), de grenades, de figues, de riz et de thé (feuilles séchées), en vue de couvrir les résidus de clothianidine. Les résidus de clothianidine dans ces cultures aux LMR proposées ne présenteront de risque inacceptable pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a examiné toutes les données disponibles et a établi des limites maximales de résidus pour les cultures importées de légumes-tubercules et légumes-cornes (SGC 1C), de légumes-feuilles (sauf les légumes du genre *Brassica*; GC 4), de légumes-feuilles du genre *Brassica* (GC 5), de grenades, de riz (grain), de figues et de thé

(feuilles séchées), qui sont indiquées dans le tableau 1 ci-dessus.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2450765	2007, Clothianidin Residues on Mustard Greens from Trials Conducted in the United States in 2006, DACO: 7.4.1
2450766	2007, Clothianidin Residues on Cauliflower from Trials Conducted in the United States in 2006, DACO: 7.4.1
2450767	2008, Clothianidin Residues on Celery from Trials Conducted in the United States in 2007, DACO: 7.4.1
2450768	2008, Clothianidin Residues on Spinach from Trials Conducted in the United States in 2007, DACO: 7.4.1
2450769	2007, Clothianidin Residues on Cabbage from Trials Conducted in the United States in 2006, DACO: 7.4.1
2450770	2009, Magnitude of the Residues of Clothianidin on Pomegranates, DACO: 7.4.1
2450773	2009, Clothianidin Residues on Rice and Rice Processed Commodities from Trials Conducted in the United States in 2008, DACO: 7.4.1
2450777	2009, Magnitude of the Residues of Clothianidin on Figs, DACO: 7.4.1
2452880	2008, Clothianidin Residues on Head Lettuce from Trials Conducted in the United States in 2007, DACO: 7.4.1
2452881	2008, Clothianidin Residues on Leaf Lettuce from Trials Conducted in the United States in 2007, DACO: 7.4.1
2480770	2010, Magnitude of the Residue of Clothianidin in Rice (Exaggerated Rate), DACO: 7.4.1
2480771	2010, Clothianidin: Aquatic Field Dissipation, DACO: 8.3.3.3
2480772	2012, Clothianidin: Aquatic Field Dissipation, DACO: 8.3.3.3
2515959	2011, IR-4 Minor Use Submission in Support of a Tolerance for Clothianidin in/on Tea, DACO: 7.4.1
2525036	2006, Translated: Field residual trial results of Clothianidin on tea, DACO: 7.4.1
2525037	2003, Translated: Trial protocol of field residual test -- special crop of tea, DACO: 7.4.1

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.